MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministre

Monsieur Frédéric LAUZE
Secrétaire général du Syndicat des
commissaires de la Police nationale
Tour Gambetta, apt. 163
1 et 2, square Henri Régnault
92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6

Paris, le 13 JUIL. 2026

Réf. :

Monsieur le Secrétaire général, cher Frédéric,

Vous avez appelé mon attention quant à l'organisation du temps de travail des fonctionnaires du corps de conception et de direction de la Police nationale par un courrier en date du 25 juin 2026.

Vous m'interrogez sur la mise en œuvre de l'arrêté du 5 septembre 2019 par les directions relevant de la direction générale de la police nationale.

J'ai demandé à Monsieur le directeur général de la police nationale d'évaluer votre demande au regard de la réglementation et des possibilités qu'elle offre selon qu'il s'agisse d'une permanence ou d'une astreinte.

Je saisis cette occasion pour saluer le travail remarquable effectué quotidiennement par les commissaires de police à qui je veux réaffirmer mon soutien indéfectible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma plus haute considération.

Bien à toi

Laurent NUÑEZ

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr